



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 29 juin 2020 à 17h30

- Décide de confirmer l'offre de Nigro & Fils S.A. pour le dégraissage et peinture du cadre de porte de la salle de Municipalité ;
- Décide de participer à l'assemblée générale de l'UCV ;
- Décide de fixer au 26 janvier 2021 la visite annuelle préfectorale ;
- Décide de participer à l'assemblée générale du CREM ;
- Décide de lancer la procédure usuelle en vue d'une enquête administrative pour la pose d'un couvert bioclimatique sur parcelle N°943, ch. Pré-Fontaine 6 ;
- Décide de lancer la procédure usuelle en vue d'une enquête administrative pour la pose de panneaux photovoltaïques sur parcelle N°851, ch. de Raulan 11 ;
- Décide de lancer la procédure usuelle en vue d'une enquête administrative pour la pose d'une pompe à chaleur sur parcelle N°340, rte de Burtigny 12 ;
- Décide de proposer la date du 21 octobre 2020 pour la rencontre annuelle avec l'inspecteur forestier ;
- Décide de répondre favorablement à la demande de délivrance d'une licence de café-restaurant pour le restaurant de la Cézille ;
- Décide d'approuver le parcours VTT St-Cergue-Marchairuz traversant le territoire de Bassins, proposé par la Commune de St-Cergue ;
- Décide, en tant que propriétaire forestière, à respecter les conditions des directives d'application relatives aux prestations subventionnées dans le cadre de la convention-programme 2020-2024, par la signature d'une déclaration (acte administratif) ;
- Décide, au vu des événements du Conseil communal du 23 juin 2020, de mettre en faillite la Piscine de Bassins SA. Celle-ci demeurera ouverte ;
- Décide de convier les opposants au futur plan général d'affectation (PaCom), en compagnie du bureau d'ingénieurs et architectes Plarel ;
- Décide, pour raison économiques, de se séparer de trois collaboratrices au sein du Réseau d'accueil de Bassins. De proposer une retraite anticipée à un collaborateur et d'engager une stagiaire boursière à l'essai ;
- Décide que, les appareils ménagers de cuisine de Cuisine Event étant dorénavant hors leasing, l'entretien de ces derniers seront à charge de cette société.

La Municipalité